

ECHO

Journal d'Information des
Militants CGT de l'Allier

Flash



**16 janvier 2016 :
Fonctionnaires et
« l'Etat patron »,
le bras de fer !**

- ☐ Une : Photo (propriété UD)
- ☐ P2 : Editorial
- ☐ P3 : Journée d'étude du 26 janvier
- ☐ P4 : Droits et Libertés
- ☐ P5 : Initiatives : Combattre le FN
- ☐ P6 : Mandats CESER
- ☐ P7 : Interview
- ☐ P8 : 51ème Congrès Confédéral
- Pub

Editeur : Union Départementale des Syndicats CGT de l'Allier
 18 avenue Jules Ferry
 03100 MONTLUÇON
 Laurent Indrusiak -
 Directeur de Publication
 Jean Pascal Pradel -
 Responsable de rédaction
 Site internet : www.cgt03.fr
 Prix : 1 € 30
 C.P.P.A.P. 0414 S 06639
 Impression : ART ET NET
 03190 Audes



Le gouvernement a déclaré la guerre à la CGT.

Défendre les intérêts des salariés devient un délit aux yeux de ce pouvoir qui prétend rendre la justice dans ce pays. Justice de classe : c'est la première analyse qui m'est venue lorsque le 12 janvier, nous avons été informés du jugement qui a été rendu dans « l'affaire Goodyear ».

Le juge condamne 8 représentants des salariés de Goodyear à 24 mois de prison dont 9 mois fermes avec 5 années de mise à l'épreuve.

C'est la première fois dans l'histoire de la République que, sous un gouvernement dit « de gauche », de telles peines sont infligées à des syndicalistes.

Scandaleux, inacceptable ! Une telle condamnation me donne la nausée et me dégoûte. L'état sous ce gouvernement a définitivement choisi son camp : celui des grands patrons qui, au nom des profits, licencient les salariés.

Avec ce jugement inique, un cap a été franchi dans l'instrumentalisation de la justice par le patronat et le gouvernement contre le monde du travail, contre les syndicats, la CGT en particulier.

Signons massivement la pétition en ligne pour affirmer notre soutien aux camarades injustement sanctionnés.

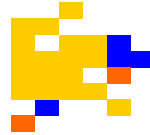
Ce gouvernement a déclaré la guerre au syndicalisme CGT, il devra en assumer les conséquences.

Pour la défense des Goodyear, d'Air France, mais aussi des camarades de BVAD, d'Éric COLIN à Montlins, les camarades mis en cause dans le dossier Environnement Recycling, nous devons répondre présents et organiser la riposte.

La meilleure réponse à apporter à ce gouvernement et au patronat est de ne rien lâcher. Les mobilisations et luttes sont déjà connues : le 2 février à Montlins, allons soutenir les camarades de BVAD, le 4 février pour les libertés syndicales et le soutien au Goodyear soyons nombreux devant le tribunal de Montluçon. En cette période encore de vœux, faisons que l'année 2016 soit résolument une année de lutte.

Laurent Indrusiak, Secrétaire Général

LES FONCTIONNAIRES BATTENT LE PAVÉ



Le 26 janvier dernier, la fonction publique appelait ses salariés à une journée d'action sur les rémunérations. Qu'ils soient d'état, de la territoriale, ou de l'hospitalière, alors qu'ils subissent les réductions d'effectifs catastrophiques, des réformes régressives pour le service public, des déroulements de carrière à vitesse réduite, des conditions de travail qui se dégradent, les agents de la fonction publique sont aussi à la diète salariale depuis 2010.

Une grogne bien légitime.

Les discussions sur la question salariale avec les pouvoirs publics se font dans le cadre du PPCR (parcours professionnel compétences et rémunération) imposé contre l'avis des organisations syndicales.

Avec la loi de finances adoptée, le gouvernement ne laisse aucune marge de manœuvre pour une augmentation générale des traitements.

En parallèle, chaque année, ce sont 230 Milliards d'€ d'argent public qui alimentent les caisses des entreprises sous formes d'aides et exonérations diverses.

Augmenter la valeur du point de 1% coûterait moins de 2 Milliards pour les finances publiques !

C'est une question de justice sociale et d'efficacité économique, alors que dans le même temps la ministre de la fonction publique reconnaissait le matin même sur France 2 que le blocage des salaires avait rapporté 7 milliards d'euros depuis 2010.

Pourtant le dévouement des agents publics est réel et a été encore salué lors des attentats du 13 Novembre !!

Ce sont environ 600 fonctionnaires qui se sont rassemblés à Moulins, Montluçon et Vichy devant la préfecture et les sous-préfectures en intersyndicale, CGT, FSU, SUD. FO, quant à elle,

Dans les revendications : le déblocage des salaires et l'augmentation du point d'indice (prenant en compte toutes les primes).

La création et développement des emplois assurant un réel service public .

L'arrêt de toutes les réformes en cours.

Le respect des droits et garanties de tous les agents.

La reconnaissance de la pénibilité.

Une véritable politique d'action sociale pour les actifs et retraités, incluant une protection sociale complémentaire de haut niveau.

Jean-Louis Foret



avait décidé de faire un rassemblement départemental sur Moulins.

Des délégations ont été reçues par les pouvoirs publics.... Sans résultat malheureusement.



COUP DE GUEULE : « LE DROIT À REVENDIQUER ET À LUTTER N'EST PAS NÉGOCIABLE ! »

Au moment où vous lirez ces lignes, nous serons dans la réalisation de la journée nationale de mobilisation et de grèves pour le respect des droits et la défense des libertés collectives organisée par la CGT.

En effet, le 12 janvier un jugement inique donne raison à l'acharnement d'un procureur de la République et condamne 8 syndicalistes à de la prison ferme.

Nous voilà donc replongés dans les heures les plus sombres de notre histoire où revendiquer était classé au rang des délits et où l'action syndicale était assimilée à un acte de terrorisme.

Déjà, depuis de longs mois, 2015 fut ébranlée par plusieurs secousses prémices du séisme de cette parodie de justice.

Dans le seul département de l'Allier, les affaires de BVAD à Moulins, SATEL à Vichy, Environnement Recycling à Montluçon démontrent que partout les militants CGT sont baffoués, conspués et réprimés pour tenter de leur faire poser le genou à terre.

Lutter, s'opposer à la stratégie patronale serait un délit, une thèse largement appuyée par un gouvernement qui fait preuve d'une complaisance coupable et qui donne des aides à la droite la plus réactionnaire.

A l'image de la municipalité de Montluçon qui tente de remettre en cause la gratuité des locaux syndicaux et souhaite saigner les organisations syndicales de 34000 € annuellement.

Que dire également des tentatives à l'encontre de Jacky et Jérôme, nos camarades de Manitowoc et de la SNCF et de celles distillées à l'encontre d'Eric Colin pour tenter, en vain, de museler l'expression et l'action syndicale ?

Non décidemment, nous ne les laisserons pas faire et le 4 février est une nouvelle occasion d'exprimer tout le dégoût que nous inspirent leurs agissements.

Soyons nombreux le 4 février à 11 h devant le tribunal de Montluçon.

Jean-Pascal Pradel

Motion adoptée à l'unanimité

La Commission Exécutive de l'Union Départementale CGT de l'Allier réunie le 19 janvier 2016 dénonce la condamnation prononcée à l'encontre des huit salariés de GOODYEAR poursuivis par le procureur de la République. Nos camarades se voient infliger des peines allant jusqu'à 24 mois dont neuf mois de prison ferme.

Cette condamnation vise des syndicalistes qui, avec leurs collègues, ont défendu leurs emplois et les moyens de vivre de leurs familles face à la violence patronale. L'UD de l'Allier apporte son soutien à ces huit camarades qui ne sont en rien des délinquants.

Elle s'oppose à toute forme de criminalisation de l'action syndicale.

Cette condamnation inique est une véritable arme de guerre contre les salariés, contre les syndicats, et la CGT en particulier. Le gouvernement fait la démonstration d'une justice de classe plus intransigeante contre toutes celles et tous ceux qui luttent pour l'emploi.

Avec ce jugement, elle considère qu'un nouveau cap a été franchi dans l'instrumentalisation de la justice par le gouvernement et le patronat contre le monde du travail, contre les syndicats, contre les militants syndicaux et la Cgt en particulier.

L'UD-CGT de l'Allier appelle l'ensemble des organisations CGT du département à se mobiliser pour préparer les réactions et participer à toutes les initiatives organisées dans ce cadre.

COMBATTRE LE FN



Conforme à ses engagements dans la continuité de la campagne pour « Combattre le FN », l'UD CGT 03, comme annoncé lors de son Comité Général d'octobre 2015, a consacré deux initiatives sur ce thème en ce début d'année : une première sous forme de journée d'étude à l'attention des syndiqués CGT, le mercredi 13 janvier 2016, à Montluçon ; la seconde, le lendemain, sous forme de débat public ouvert à tous, à Moulins. Afin de permettre un décryptage approfondi de ce qu'est le FN, l'UD a fait appel à deux camarades de l'association VISA (VIGILANCE et INITIATIVES SYNDICALES ANTIFASCISTES) qui, avec grande maîtrise, ont animé ces deux journées.

Mercredi 13 janvier:

66 camarades ont participé à cette journée d'étude découpée en trois parties. Une première consacrée à l'historique du FN car, pour comprendre là où nous en sommes arrivés, il faut commencer par le début et suivre la chronologie de certains événements. Nous apprendrons que le FN se fonde en 1972 sur le concept de la préférence nationale. C'est une phase groupusculaire (pas plus de 2 000 adhérents) avec, pour fonction essentielle, la fédération des familles politiques se rapprochant des thèses de l'extrême droite, et ce jusqu'en 1982. De 1983 à 1990, avec les élections municipales de 1983 et les européennes de 1984, le FN devient un parti de dont l'audience électorale devient importante, mais il n'est toujours pas une force de masse en matière d'adhérents. Pourquoi ? Deux facteurs dominants expliquent ce phénomène : le FN réussit à gagner des électeurs de droite (RPR et UDF) ; le corps social de gauche est paralysé sous les présidences Mitterrand et c'est le corps social de droite qui manifeste notamment sur la réforme de l'école privée. Le discours d'alors du FN est antisocial, antisyndical. Il défend la propriété privée, la catholicité. Son programme politique est très proche de ceux de M. Thatcher et R. Reagan. Cette période voit également l'effondrement du bloc politique de gauche en Europe. Le FN pense qu'il en sera de même pour la CGT et que, dès lors, il incarnera la contestation sociale. C'est en 1990, au congrès de Nice, ayant pour

thèmes principaux « le social » et « l'écologie », que le discours du FN devient donc socialisant, alors que, simultanément, à Paris, il tient un colloque sur la préférence nationale. Le FN n'est pas à une supercherie près ! Bien au contraire ! A partir de cette époque, il entre dans une grande phase de développement aboutissant à la situation actuelle. La seconde partie sera axée sur l'observation des mécanismes de mise en œuvre de sa politique dans les 15 mairies qu'il dirige actuellement et où il pratique, à doses étudiées selon l'endroit, nationalisme exacerbé, corruption, despotisme, harcèlement, confrontation... En résumé, toute la panoplie fasciste. Le dernier volet de la journée sera consacré à l'action syndicale face au FN en insistant sur le fait qu'oublier

valeurs en totale opposition à celles revendiquées par la CGT.

Jendredi 14 janvier:

Un peu plus de 70 personnes ont assisté à la projection du film « Mains brunes sur la ville » à la salle du Colisée à Moulins. Pendant 90 mn, nous avons pu réaliser ce qu'était la gestion en matière économique et sociale d'une commune aux mains du FN, notamment avec les exemples d'Orange, où depuis une vingtaine d'années sévit J. Bompard et Bollène, ville voisine, gérée par Mme Bompard. Ce fut édifiant et, comme l'ont rappelé certains intervenants parmi les plus anciens lors des 90 mn de débat qui ont suivi : « cela nous ramène à des heures bien sombres de notre histoire ».

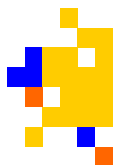


A ceux qui n'ont pu participer à ces initiatives, il est vivement conseillé de visionner « Mains brunes sur la ville ». Ce film vous apportera tous les éléments utiles à la compréhension pour passer ensuite à la discussion. Vous le trouverez sur le site de l'association VISA (VISA-ISA.org) ou sur

que le FN n'est pas un parti comme les autres, constitue un réel danger. Forte de cette conviction, la CGT a le devoir de démasquer en permanence ces imposteurs auprès des citoyens en provoquant le débat, en réalisant de la contre-propagande qui démontre publiquement leur contradiction et en ne tolérant pas que des militants CGT adhèrent à des

YOUTUBE. De même, vous pourrez consulter sur le site de VISA une foultitude d'articles, de lettres, d'interventions, de tracts... et une bibliographie qui vous permettront de mieux appréhender la gravité de la propagation de cette gangrène, la nécessité de ne pas laisser faire et donc de dire haut et fort : **STOP AU FN !**

Gisèle Bascoulergue



DE NOUVEAUX DÉFIS POUR LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL.

Parmi les nouveautés découlant de la fusion des Régions, celle du regroupement des 2 CESER Auvergne et Rhône-Alpes en une seule assemblée n'est pas sans poser des problèmes, que le Groupe CGT va évidemment prendre en compte pour continuer à assumer son mandat efficacement. Retour sur le rôle et les prérogatives des CESER.

Créés il y a 40 ans, les CESER sont souvent appelés les secondes Assemblées Régionales, par référence aux premières que sont les Conseils Régionaux. Des différences entre les deux apparaissent à l'évidence : d'abord, seuls les Conseillers Régionaux sont élus par les citoyens, les membres des CESER étant désignés par les Préfets sur propositions des organisations de la société civile.

La société civile peut être entendue comme l'ensemble des forces économiques et sociales, allant des employeurs jusqu'aux salariés en passant par les associations qui jouent un rôle dans la vie quotidienne des populations. Ainsi, même s'ils ne sont pas élus, les Conseillers des CESER ont une vraie légitimité, qu'on pourrait si l'on voulait être polémique comparer parfois avantageusement à celle de certains élus politiques qui ont obtenu les voix des électeurs parfois dans des campagnes empreintes de démagogie et de promesses ensuite non tenues...

Les CESER sont dans le collimateur car le Pouvoir Politique supporte de moins en moins, par exemple, que les organisations syndicales aient pignon sur rue pour s'exprimer sur tel ou tel aspect de la politique des Conseils Régionaux.

Autre différence de taille : les Conseils Régionaux ont un pouvoir exécutif, les CESER ont seulement un rôle consultatif, qui concerne cependant tous les aspects des politiques régionales, ce qui n'est pas rien.

Le nouveau CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Il est maintenant composé de 197 membres, dont 63 du collège 2, celui des organisations syndicales (et parmi eux 22 CGT). Le groupe CGT est formé d'hommes et de femmes issus des 2 CESER précédents, sont adhérents de 12 Fédérations et de 8 UD

différentes. Le travail en commun a débuté pour eux bien avant la fusion effective dans une démarche très collective. Certes, l'éloignement est un problème majeur que le Groupe résout au mieux en combinant rencontres physiques et échanges téléphoniques ou par courriels.

Un des enjeux majeurs auxquels le Groupe CGT au CESER est confronté est celui de la communication avec tous les « étages » de la CGT dans la Grande Région : les syndicats, les UL, les UD, et bien sûr les Comités Régionaux qui ont la responsabilité de la désignation de ses membres. Cette communication doit être évidemment dans les 2 sens, pour la prise en compte de l'intérêt des salariés.

Michel Beaune



PAS DE SANTÉ AU RABAIS



La loi de modernisation de la santé a été votée dans l'indifférence la plus totale, lors d'une assemblée nationale au trois quart vide. Pourtant ses conséquences pour les populations sont, non seulement importantes, mais particulièrement préoccupantes pour la qualité des soins, l'égalité d'accès, la sécurité des prises en charge et la proximité territoriale. Les personnels hospitaliers sont une nouvelle fois aux premières loges d'une réforme pour laquelle ils vont payer le prix fort, pour autant la qualité du service rendu sera terriblement dégradé et seule une riposte coordonnée des salariés et des usagers pourrait influencer sur cette casse organisée du service public de santé. **Christiane Micaud, Secrétaire Générale de l'Union Syndicale Départementale de la Santé et de l'Action Sociale CGT de l'Allier, nous en dit un peu plus.**



Echo-flash : *Une nouvelle loi vient encore impacter la santé, il semblerait que cela devienne une habitude. Doit-on s'en émouvoir ?*

Christiane Micaud : Les lois de finance et de financement de la sécurité sociale confirment, s'il en était besoin, la volonté de

faire des coupes drastiques dans l'ensemble de nos services publics. Malgré les dernières élections régionales, qui ont de nouveau montré un désaveu de la politique actuelle, le gouvernement continue sur la voie de l'austérité. La volonté ministérielle est de réduire la masse salariale, représentant 70% des budgets de nos établissements, en supprimant 22 000 emplois dans la santé au niveau national.

Après de multiples réformes telles que les lois Hôpital Patient Santé Territoire, la loi sur la Tarification à l'Activité, cette énième loi veut encore plus contraindre le secteur de la santé. Elle permet de mettre en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT) qui auront une incidence colossale sur les usagers et sur les salariés. Il s'agit d'une poursuite accélérée de la dégradation de la prise en charge des patients. Cette loi contraint l'adhésion de tous les hôpitaux à un groupement hospitalier de territoire.

E.F : *Il est question de regroupement d'établissements dans les déclinaisons de la loi. Doit-on s'en inquiéter ou, à l'inverse considérer qu'ensemble on est plus fort ?*

C.M : Ces groupements, contrairement à l'annonce faite, ne pourront pas permettre une égalité d'accès aux soins à l'ensemble des usagers. En effets des transferts d'activités, tels

que chirurgie, gynécologie, cardiologie etc... vont être opérés entre établissements qui dépendront d'un groupement hospitalier. Les établissements deviendront spécialistes dans certains domaines, ce qui aura pour conséquence l'éloignement des prises en charge des patients de leur lieu de résidence. Concernant notre département, notre GHT sera composé des hôpitaux de Moulins/Yzeure, Montluçon, Neris les Bains, Bourbon l'Archambault, Cœur du Bourbonnais. La mise en commun de certaines fonctions est au programme, telles que la logistique, la formation, la radiologie, la pharmacie, l'information médicale. Ceci va provoquer de fait une mobilité interne qui sera subie par les salariés.

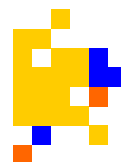
E.F : *Ce groupement hospitalier, reprend une grande partie du territoire départemental du Bourbonnais. Est-ce le cas partout et quelles en sont les conséquences ?*

C.M : Au niveau de notre nouvelle région qui comporte désormais 12 Départements, ce sont 11 GHT dont le nôtre qui vont être mis en place, avec à la clé un impact majeur sur l'ensemble des professions hospitalières. Ceci va entraîner l'accélération de la fermeture des hôpitaux de proximité, avec à terme, le souhait du gouvernement de ne garder qu'une centaine de méga structures au niveau national. La conséquence pour la population sera une dégradation massive de l'offre de soins. Les salariés verront augmenter leur charge de travail dans des structures inhumaines et incapables d'assurer une prise en charge correcte des usagers.

La CGT continuera de se mobiliser pour mettre un terme à cette politique de baisse des dépenses publiques qui sont nécessaires à une bonne prise en charge des usagers.

Propos recueillis par Jean-Pascal PRADEL

DANS L'ALLIER AUSSI IL SE PRÉPARE.



Quelle est la CGT que nous souhaitons pour les trois ans à venir ?

Voilà l'un des enjeux majeur de notre 51ème congrès.

Le document d'orientation est désormais arrivé dans les syndicats et, avec lui, les divers rapports. Leur étude s'impose désormais aux syndicats et syndiqués. Le jeudi 7 janvier 2016 une première rencontre entre les six camarades qui forment la délégation du département s'est tenue à Tronget.

Ce premier contact a porté sur l'importance de rencontrer les syndicats de nos champs fédéraux respectifs, ceci afin de collecter leurs appréciations sur les documents préparatoires et déterminer le positionnement dans les débats et votes du 51^{ème}.

Il est important d'insister et de rappeler que le congrès confédéral est celui des syndicats et ce sont eux qui doivent s'exprimer aux travers de leurs délégués.

Les délégués seront invités à toutes les réunions de la Commission Exécutive de l'UD, afin de préparer dans les meilleures dispositions possibles, et le plus collectivement, le congrès de Marseille.

Les six délégués de notre département se sont dits très impliqués à la réussite de leur mandat et comptent bien l'accomplir avec le plus grand sérieux, dans le respect des avis donnés par les syndicats qu'ils rencontreront.

Didier Blondet



Mutuelle Familiale Centre-Auvergne



NOUVEL ACCORD NATIONAL

**SUR LA PROTECTION SOCIALE
DE VOS SALARIÉS**

PRENEZ L'INITIATIVE !

AVEC LA MFCA

4 bureaux à votre service

VICHY (Siège social)
30 bd Gambetta
03207 VICHY CEDEX
Tél. 04 70 31 41 18
www.mutuelle-mfca.fr

MONTLUÇON
73 avenue de la République
Tél. 04 70 05 89 15

MOULINS
87, rue d'Allier
Tél. 04 70 46 22 57

CLERMONT-FERRAND
16, rue Saint Genès
Tél. 04 73 16 13 12

www.mutuelle-mfca.fr

Groupe
Entis
Mutuelles